
COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE A MONTFLOVIN - LE 12 OCTOBRE 2011

Présents : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Mmes RENAUD, MARGUET, Ms SALOMON, PIRALA, WARLET, GUINCHARD et RUFENACHT qui sont excusés.

Mme SANCEY-RICHARD remplace Mme DHOTE ; M. ROLAND remplace M. MARTIN

I - ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA CCCM - SITUATION A MI-MANDAT

En préambule au sujet, M. le Président rappelle que dans le cadre des orientations budgétaires, la Communauté de Communes dispose d'une capacité d'autofinancement de l'ordre de un million d'Euros, à coût de fonctionnement constant.

Les dotations à destination des projets communaux équivalent à 100 € par habitant et sont susceptibles d'être majorées de 100 € dans l'hypothèse de projets intercommunaux. Les petites communes bénéficient pour leur part d'un plafonnement de 20 000 €

S'agissant du point sur la programmation à destination des communes :

A ce jour, 457 335 € de crédits ont été programmés, pour une consommation de la moitié, soit 221 539 €

Sont à prendre en compte pour la fin de l'Année, le projet d'aménagement d'Entrée de bourg de la commune de Gilley pour un Fonds de Concours de 144 000 €

Le projet de Construction scolaire pour les communes de secteur bas prend tournure et pourra prétendre pour 2011 à une dotation de l'ordre de 184 000 €

Pour poursuivre, le Président souhaite dresser un bilan des divers engagements financiers de notre E.P.C.I., en insistant sur le volume financier mobilisé en faveur du milieu associatif pour presque 100 000 Euros, en rappelant toutefois que des engagements financiers à venir pour limiter ces aides

- le soutien au Haut-Débit pour Tous : 17 320 €
- l'aide spécifique aux sites nordiques : 30 000 €
- le soutien aux équipements sportifs : 20 000 €
- le soutien aux équipements culturels : 5 000 €

Trois autres demandes sont par ailleurs à prendre en compte

- Le Comité culturel du canton, pour l'aide à l'acquisition de gradins destinés au Spectacle Son et Lumière pour un crédit de 5 000 Euros
- La Commune de la Chaux-de-Gilley dans le cadre de l'aménagement des vestiaires, pour une somme forfaitaire de 10 000 euros.
- La Communes de la Chaux-de-Gilley pour la mise aux normes du Téléski, sur la base d'un financement quadripartite : Conseil général - Commune - Association - Communauté de Communes, pour un coût global de 50 000 Euros.

Par déduction, 200 000 Euros restent disponibles, pour des projets d'initiative communautaire, y compris la future maison de la Communauté. A ce sujet, le lieu d'implantation définitif sera à valider d'ici la fin de l'Année, parmi les propositions de la Longeville, Montbenoit, la Chaux-de-Gilley et Gilley.

Une autre demande est à prendre en considération, à savoir : la demande d'achat d'un nouvel engin de damage formulée par l'Association de Arc-sous-Cicon, afin d'offrir un site de qualité. Le principe d'une location sur dix années est proposée, moyennant une avance de Trésorerie de la C.C.C.M à hauteur de 63 000 €

Après ce tour d'horizon, M. COUTAL souhaite poser quelques jalons pour la suite du mandat, en évoquant diverses sollicitations pouvant impacter les finances communautaires.

Ils relèvent à ce jour de deux domaines : Les moyens humains de la Communauté et les engagements financiers extérieurs.

- les moyens humains, à savoir le personnel administratif, qu'il est difficile de conserver Cet emploi convient sur la base d'un mi-temps, tout en étant conscient qu'il est difficile de fidéliser des agents sur ce temps de travail, l'hypothèse de compléter par un secrétariat de mairie résoudrait dès lors une partie du problème

Au cours du débat, l'idée d'un Secrétariat intercommunal est évoquée, mais notre territoire est-il adapté et prêt pour ce type de travail ?

Une première piste de travail, consiste à connaître la disponibilité des secrétaires en poste et proposer aux volontaires des compléments de poste.

II – LES REFLEXIONS TERRITORIALES EN COURS A L'ECHELLE DU HAUT-DOUBS

Les engagements de la Communauté, hors de notre périmètre sont à envisager sous deux angles :

Dans un premier temps, la question du **Schéma de Cohérence Territoriale**.

Pour mémoire, Pontarlier a l'obligation de respecter la législation en la matière, démarche qui engage les E.P.C.I. qui ont des communes dans un périmètre de 15 km, sur un projet de territoire qui conditionne à long terme l'organisation de l'Espace, des activités, des déplacements

Etant entendu que la démarche S.C.O.T. est un travail de longue haleine, les membres du Bureau du pays du Haut-Doubs proposent avant tout engagement d'établir en interne une Pré-Etude afin de définir une trame de travail, ainsi que les enjeux et présentée ensuite aux E.P.C.I

→ L'Assemblée réserve une suite favorable à cette proposition.

- le sujet récurrent de **Syndicat Mixte des Milieux aquatiques** est ensuite évoqué

A l'issue d'une réunion en date du 21 septembre, le projet de statuts a été validé pour être ensuite soumis à l'approbation des Collectivités en vue de la création du Syndicat à échéance de 2012.

M. COUTAL rappelle à l'Assemblée la décision de principe de décembre 2009, avec deux préalables : l'adaptation de la structure administrative au nombre de Collectivités et la réalisation des travaux du barrage de Oye & Pallet.

A la lecture des divers documents, ces observations n'apparaissent pas explicitement, ce qui interroge particulièrement dans l'hypothèse d'une adhésion quant à la maîtrise des charges. Pour mémoire, la contribution pour notre E.P.C.I. était estimée à 12 000 € annuels

→ Les résultats du vote à bulletin secret sont les suivants :

Pour : 7 voix contre : 23 voix Blancs : 2 voix

III – MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE – INFORMATIONS

Sa mise en oeuvre, avec pour objectif le 1^o janvier 2012 et les informations définitives seront transmises aux usagers pour la fin de l'année

IV – FIXATION DES TARIFS DES DIVERS SERVICES

S'agissant du **Service Public d'Assainissement**, il est proposé une reconduction des tarifs dont le détail est le suivant :

- S.T.E.P. de Ville-du-Pont : 50 € de part fixe (unité de logement) – 0.98 € par mètre cube d'eau consommé
- S.T.E.P. de Ouhans : 35 € de part fixe (unité de logement) – 0.80 € par mètre cube d'eau consommé
- S.T.E.P. de Gilley : 50 € de part fixe (unité de logement) – 0.60 € par mètre cube d'eau consommé

S'agissant des **Redevances de Ski de Fond**, suite à la revalorisation des tarifs l'an passé, Haut-Doubs Nordique propose un maintien des tarifs à l'exception des redevances nationales. Il est par ailleurs proposé de mettre à 40 € la carte locale.